

## Des nouvelles de l'ECOWAP / Septembre 2013

11 octobre 2013 / Equipe technique RECA



Cette note a été réalisée à partir d'extraits de la note de présentation et du communiqué final de la Réunion du Comité Ministériel Spécialisé Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO qui s'est tenu à Lomé (Togo) le 27 Septembre 2013. Ont pris part aux travaux ce comité, les Ministres en charge de l'Agriculture de tous les Etats membres de la CEDEAO ou leurs représentants

La note privilégie une présentation de l'ensemble des programmes et projets finalisés ou en cours de finalisation. Au niveau du RECA, si nous connaissons certains, ce n'est pas le cas de tous : des informations à rechercher.

*Les informations contenues dans cette note n'engagent pas la CEDEAO, il faut se référer aux publications officielles de cette instance régionale.*

### Rappel

La Commission de la CEDEAO a engagé dès 2004 le processus de formulation de sa politique agricole régionale. Le processus, qui a impliqué l'ensemble des acteurs préoccupés par les questions de développement, a débouché en Janvier 2005 sur l'adoption à Accra de la politique agricole régionale de la communauté : l'ECOWAP.

L'ECOWAP constitue la déclinaison régionale du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), découlant de l'engagement pris par les chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de leur conférence à Maputo en 2003. Elle traduit le consensus autour des options stratégiques de développement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest. A l'issue de la conférence sur le financement de l'agriculture à Abuja en 2009, les acteurs régionaux et les partenaires techniques et financiers se sont engagés à faire de l'ECOWAP le cadre de référence des interventions dans le secteur agricole en Afrique de l'Ouest.

### Les activités de la CEDEAO dans le cadre de l'ECOWAP

Depuis lors la Commission de la CEDEAO s'efforce d'exercer son leadership en déployant de nombreuses activités concourant à l'opérationnalisation de l'ECOWAP. Parmi les activités les plus marquantes, on peut retenir :

- La formulation de la première génération de programmes, tant au niveau national que régional. Ainsi au niveau régional, la Commission a formulé et adopté un Programme Régional d'investissement agricole (PRIA), pour lequel, elle a pris l'engagement de contribuer au financement à hauteur de 16% sur ressources propres. Au niveau national, elle a appuyé les Etats à formuler leur programme national d'investissement agricole (PNIA), dans le strict respect, non seulement des dynamiques nationales, mais aussi des consensus de l'ensemble des parties prenantes ;

- La mise en place d'un dispositif institutionnel qui permet de jouer pleinement les fonctions de pilotage, de coordination et de concertation (DAERE, CCAA, CIAA), d'exécution technique (ARAA) et un mécanisme innovant de financement permettant de canaliser et sécuriser les ressources financières provenant de plusieurs sources ;
- Pour accélérer la mise en œuvre de l'ECOWAP, la région a élaboré (i) trois programmes permettant d'opérationnaliser les mesures et réformes incitatives portées par le PRIA (appui à l'intensification agricole, régulation des marchés et commercialisation, amélioration de l'accès des populations vulnérables à l'alimentation). Elle a en outre adopté trois initiatives majeures portant sur « l'offensive régionale pour la promotion du riz, l'initiative faim zéro et l'initiative hydraulique villageoise » ;
- Un certain nombre de programmes spécifiques précurseurs, permettant d'améliorer l'environnement du développement agricole, pastoral et halieutiques sont mis en œuvre avec le concours financier et technique de partenaires régionaux et internationaux.

## La mise en œuvre du Programme Régional d'Investissement Agricole :

1. Dans le domaine de **l'intensification agricole** (1er objectif du PRIA), les principales actions portent sur les programmes :
  - PPAAO/ WAAPP, mis en œuvre par le CORAF et financé par la Banque Mondiale, *Pour le Niger voir le site du PPAAO : <http://www.ppao-niger.org/>*
  - des semences mis en œuvre par le CORAF et financé par l'USAID,
  - des engrais mis en œuvre par l'IFDC et financés par les Pays Bas et l'USAID,
  - ECOAGRIS dont la phase pilote est achevée avec le concours financier de l'Union Européenne,
  - et de promotion des chaînes de valeur de l'élevage et des produits animaux.
2. Dans le domaine de **la promotion d'un environnement global** favorable au développement agricole (2ème objectif du PRIA), la Commission a initié :
  - le programme régulation des marchés,
  - le programme de lutte contre la mouche des fruits (concours financier l'Union européenne et de la France),
  - le programme 'West Africa Agribusiness and Trade Promotion' (concours financier de l'USAID),
  - le projet de marché régional des engrais.

Il en est de même des programmes :

- PAN-SPSO & Gouvernance Vétérinaire (VET Gov) mis en œuvre par IBAR/Union Africaine,
  - de gestion de l'aflatoxine,
  - de réseautage des laboratoires d'inspection et de contrôle de la qualité.
3. Au titre du troisième objectif du PRIA, qui vise à **améliorer l'accès des populations vulnérables à l'alimentation**, la Commission a adopté :

- la Réserve Alimentaire Régionale et s'apprête avec le concours financier de l'Union européenne à entamer sa mise en œuvre,  
Sur la réserve alimentaire régionale voir les notes du RECA  
<http://www.reca-niger.org/spip.php?article518>
  - la charte de prévention et de gestion des crises alimentaires,
  - l'initiative Faim Zéro,
  - Le programme de soutien aux filets sociaux est finalisé.
  - Le Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau (DAERE) de la Commission de la CEDEAO met en œuvre le programme de changement climatique et celui de l'appui à la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, avec les concours financiers des coopérations suédoise et française.
4. **Au plan institutionnel**, l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation est désormais opérationnelle. Elle bénéficie de l'appui financier de l'USAID et de la Coopération espagnole.

**L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA)**, créée par le règlement C/REG.1/08/11 de la Commission, est une structure technique spécialisée d'exécution placée sous la responsabilité du Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'environnement et des Ressources en Eau.

Elle est chargée de l'exécution de missions relatives à la mise en œuvre de la politique agricole. Au regard de la finalité de l'ECOWAP/PDDAA, le mandat assigné à l'Agence est : « d'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées ». A ce titre l'Agence n'exécute pas directement les actions sur le terrain, mais contractualise avec les institutions techniques et tous autres acteurs dont les compétences sont avérées.

La Commission de la CEDEAO a développé de nombreuses actions de coopération avec les institutions régionales (l'UEMOA, le CILSS) et les organisations socioprofessionnelles, autour de projets fédérateurs :

- AGIR au Sahel et en Afrique de l'Ouest,
- Offensive pour la relance durable de la production du riz, pour lequel il est procédé au lancement de l'étude de faisabilité,
- Réserve régionale de sécurité alimentaire,
- Système régional d'information agricole ECOAGRIS.

Concernant les activités nouvelles conduites pour opérationnaliser l'ECOWAP, il a été souligné l'élaboration d'un **projet de directive sur le foncier** qui s'inspire du cadre et des principes directeurs adopté au niveau de l'Union Africaine pour une gouvernance responsable des régimes fonciers;